

PORTRAIT SOCIAL

Caf de La Réunion

2021

78%
population
couverte

286 126
allocataires

En 2021, la Caf de La Réunion verse des prestations à **286 126 allocataires**, représentant **665 631 personnes couvertes**, soit 78 % de la population (49 % en moyenne au niveau national). Sur le territoire, ce taux varie de 59 % à 92 % selon les communes de l'île.

Le département se caractérise par une proportion importante de familles avec enfants (52 % contre 49 % au niveau national). Parmi ces familles, la moitié sont des familles monoparentales (30 % au niveau de la France métropolitaine). Environ 6 300 étudiants bénéficient d'une aide, soit un peu plus de 2 % de l'ensemble des allocataires (6 % au niveau national).

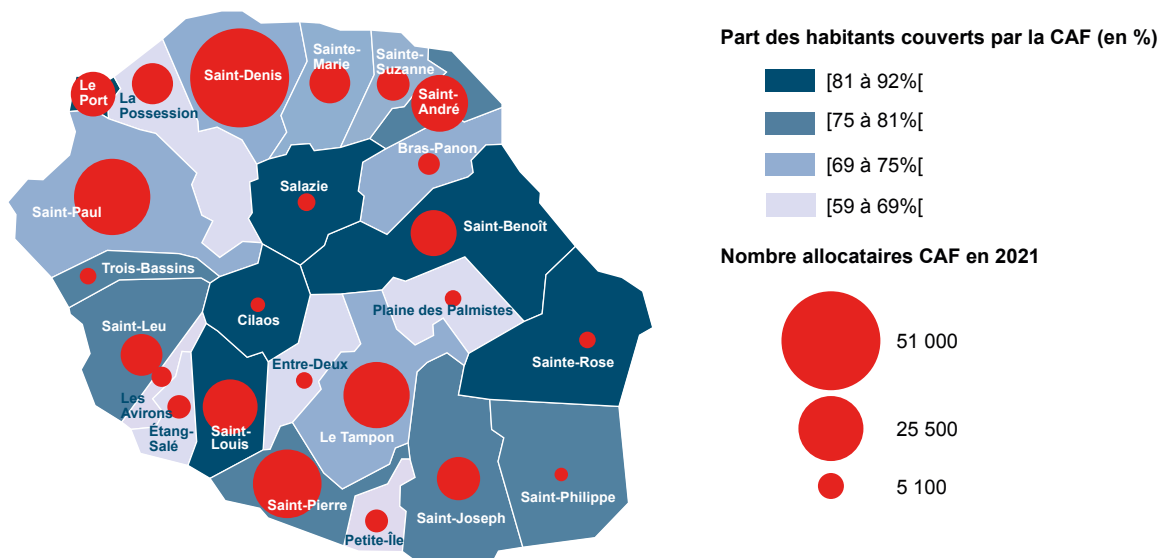
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie

des familles et à réduire les inégalités de revenus. 34 % des allocataires sont totalement dépendants des prestations (contre 15 % en France métropolitaine), c'est-à-dire qu'il s'agit de leur seule source de revenus.

154 685 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 €, ce qui représente environ 54 % des allocataires du département, une valeur bien supérieure à la moyenne nationale (33 %). Parmi ces allocataires, 32 % sont des familles monoparentales.

156 378 enfants âgés de moins de 25 ans vivent dans des foyers à bas revenus en 2021.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 31/12/2021 et Insee RP 01/01/2018
© IGN © Geofla 2.0.2018

➤ **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires par
type de prestation

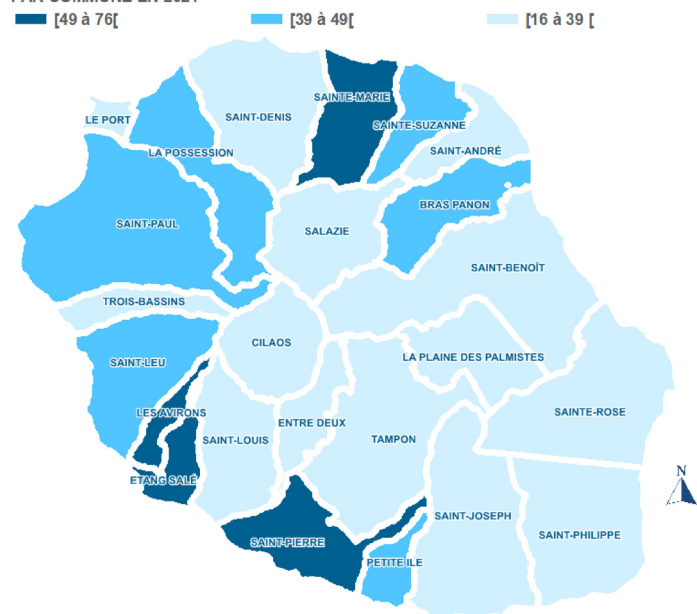
Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

CAPACITE THEORIQUE D'ACCUEIL DES EAJE POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR COMMUNE EN 2021



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2019 © IGN ® Geofla 2.0.2017

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le financement d'équipements et le versement de prestations individuelles. Avec un total de 15 250 places, la capacité théorique d'accueil de La Réunion s'élève en 2021 à 39,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (contre 60 places pour la France métropolitaine). Elle varie de 17 à 76 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, selon les communes de l'île. A la différence de la métropole où l'accueil chez les assistants maternels est prépondérant (54 % des places offertes), à La Réunion, l'offre proposée en accueil collectif par les Eaje (Établissements d'accueil du jeune enfant) est le premier contributeur avec 7 334 places, soit 48 % de l'ensemble des places offertes.

Enfants couverts par la prestation PreParE

Les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant peuvent bénéficier de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). En 2021, cette prestation couvre 1 454 enfants à charge de moins de 3 ans à La Réunion, soit 4 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (au sens des prestations familiales). Au niveau de la France métropolitaine, ce taux s'élève à environ 6 %.

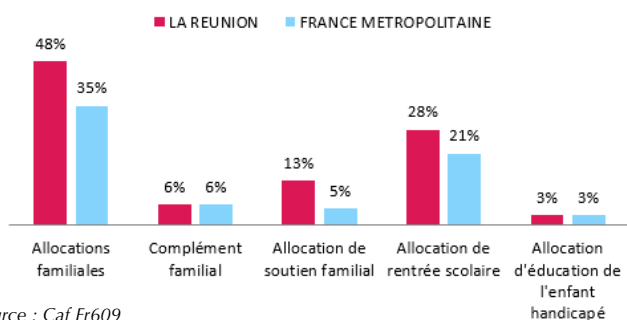
Source : Caf 2020

Parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf Fr609

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

> **48 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du premier enfant, et **6 % obtiennent un complément familial**,

> **28 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,

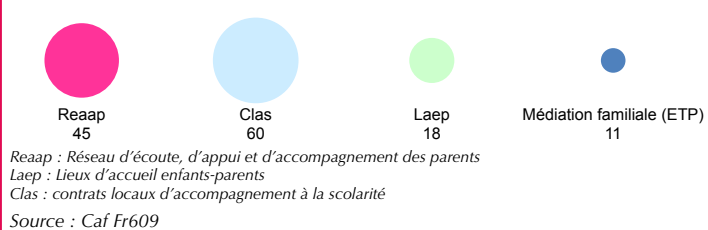
> **13 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,

> **3 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant en situation de handicap.

> **POUR ALLER PLUS LOIN...**

> <http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Les établissements et actions financées en 2021



La Caf s'engage dans le soutien à la parentalité à travers l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives.

De façon plus spécifique, elle met en œuvre des dispositifs de soutien aux parents traversant des situations de séparation :

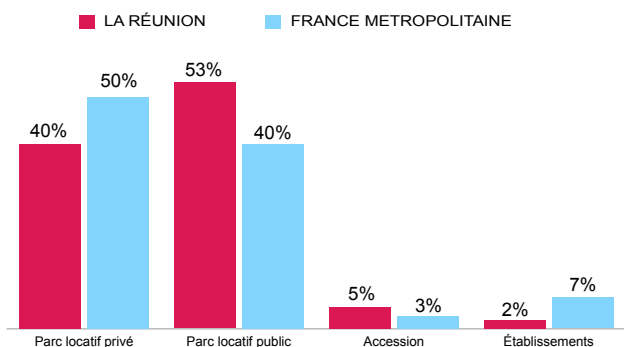
- Séances d'information gratuites « rester parents après la séparation » avec le soutien d'associations de médiation familiale.
- Soutien aux espaces de rencontre, lieux tiers, neutres et transitoires qui permettent aux parents et à leurs enfants d'établir, de reprendre ou de maintenir des relations lorsque l'exercice des droits de visite est interrompu ou rendu difficile dans un contexte de séparation parfois conflictuel.
- Intermédiation des pensions alimentaires (IFPA), dispositif proposant aux parents que la CAF soit, entre eux, le rôle d'intermédiaire financier pour collecter les pensions auprès du parent débiteur avant de les reverser au parent créancier. Depuis janvier 2021, l'intermédiation peut être mise en place par tout parent séparé qui possède un titre exécutoire, et même en l'absence d'impayés.

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



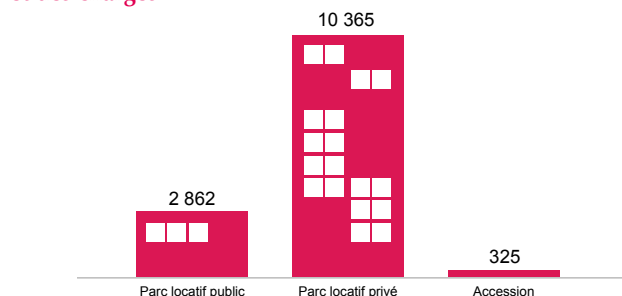
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf Réunion

En 2021, 116 855 foyers perçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 277 986 personnes couvertes, soit 32 % de la population totale du département. La Réunion se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif public et en accession qu'au niveau national.

12% des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement consacrent au moins 40% de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf Réunion

Après perception des aides au logement 13 552 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. Le type de parc se révèle un facteur essentiel : 10 365 sont situés dans le parc locatif privé, majoritaire en nombre de logements et présentant des loyers plus élevés. Le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus est de 2 862 dans le parc social.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



En 2021, la Caf de La Réunion compte 125 815 allocataires percevant au moins un minimum social, pour un total de 263 427 personnes couvertes.

Cela comprend :

- > Le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à 99 159 foyers.
- > Le versement de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) à 21 589 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles. 15 595 d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.
- > Le versement à 5 249 allocataires du Revenu de solidarité (Rso). Une prestation propre aux Dom et versée aux personnes d'au moins 55 ans et de moins de 65 ans, et qui sont sans activité professionnelle.
- > En 2021, 154 685 allocataires vivent sous le seuil des bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 135 euros par unité de consommation et par mois.

Par ailleurs, 83 988 allocataires bénéficient de la Prime d'activité, une aide qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 14 991 foyers en 2021.

L'ORIENTATION DES BRSA ET L'ACCOMPAGNEMENT DES BRSA MAJORÉS

Depuis le 1^{er} décembre 2020, la Caf prend en charge les compétences d'orientation de l'ensemble des BRSA soumis à droits et devoirs et l'accompagnement socio-professionnel des BRSA percevant la majoration pour isolement.

Entre le 1^{er} décembre 2020 et le 30 juin 2022, 21 862 orientations ont été établies. Elles concernent majoritairement le Pôle-emploi (40%), le Conseil Départemental (28%), les missions locales (21%) et enfin la Caf avec 11% des orientations (soit 2 308 BRSA majorés ou familles monoparentales).

L'inscription du BRSA dans un parcours accompagné par la CAF se concrétise à travers la signature d'un contrat d'engagement réciproque (CER). Entre le 1^{er} décembre 2020 et le 30 juin 2022, ce sont ainsi 1 869 BRSA qui ont contractualisé avec la CAF dans le cadre d'un parcours d'insertion social et/ou professionnel.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

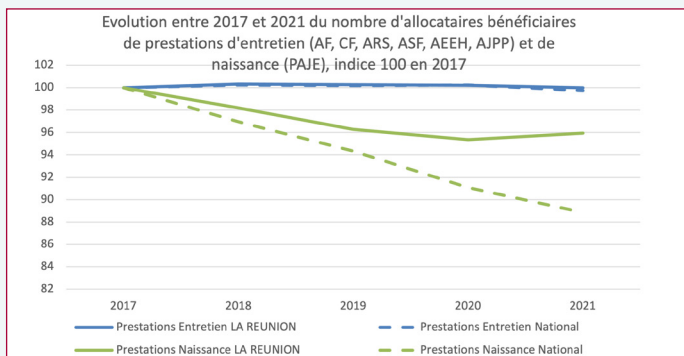
➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

L'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation

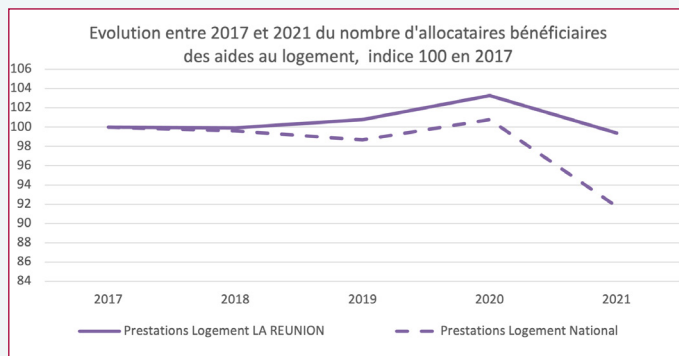
La Caf gère 13 prestations légales sur le champ de la famille et de la solidarité. Le nombre de bénéficiaires des principales d'entre elles a évolué au cours des cinq dernières années. Ce zoom donne quelques facteurs d'explication sur ces évolutions. Toutes les données sont extraites des Bases Communales Allocataires de la Caf aux 31 décembre des années 2017 à 2021. Elles portent sur les allocataires ayant un droit versable au titre de ces mois de décembre.

NAISSANCE/PARENTALITÉ



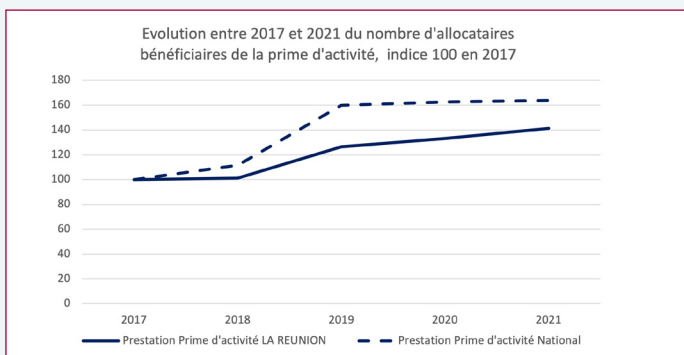
Avec 34 989 allocataires, le nombre de bénéficiaires de la prestation accueil du jeune enfant a légèrement augmenté en 2021 (+0,3 %). Cette évolution est liée à la hausse des bénéficiaires d'un complément de mode de garde (+487 allocataires) et, à un degré moindre, de la prime de naissance (+44 allocataires). Le nombre d'allocataires qui recourent à la prestation partagée de l'éducation de l'enfant et à l'allocation de base continue de baisser (respectivement de -2,7 % et -0,4%)¹.

LOGEMENT



Même si la baisse au niveau local est moins forte qu'au niveau national, le nombre de bénéficiaires des aides au logement diminue en 2021 du fait de la réforme qui prend en compte des ressources plus récentes pour déterminer le droit et actualise trimestriellement la situation du foyer allocataire. La tendance haussière de ressources dans le temps explique en grande partie cette baisse. De plus, la réforme conduit à réviser plus fréquemment le statut de bénéficiaire en cas de hausse des revenus².

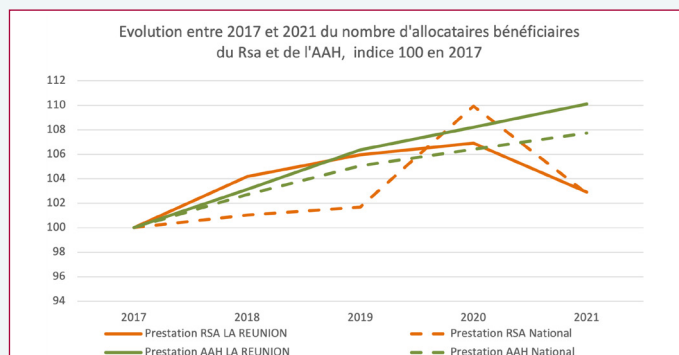
PRIME D'ACTIVITÉ



Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a fortement augmenté en 2019 du fait d'une hausse des montants versés et du plafond de revenu permettant d'en bénéficier³. Cette évolution fait suite au mouvement des « gilets jaunes ». La forte médiatisation de cette réforme a favorisé une hausse du taux de recours à la prime d'activité dès la fin d'année 2018.

Pour l'année 2021, on peut expliquer cette situation par l'amélioration de la situation économique et de l'emploi sur l'île, et aussi, par les sorties « positives » du RSA dans le cadre des accompagnements mis en oeuvre dans le cadre de la recentralisation du RSA.

SOLIDARITÉ



Les évolutions du nombre de bénéficiaires du Rsa sont marquées par la crise sanitaire de 2020. Le nombre de sorties du dispositif en cours d'année a été exceptionnellement faible, en lien avec une situation économique dégradée et la mise en place de mesures exceptionnelles de maintien dans le dispositif⁴.

Le nombre de sorties repart à la hausse à partir du troisième trimestre 2021, signe de la poursuite de la reprise économique. En effet, généralement, l'évolution du marché de l'emploi se traduit avec un décalage sur le droit des allocataires : ce décalage est compris entre trois et cinq mois selon la date de renouvellement de leur déclaration trimestrielle de ressources.

La mise en place du RSA en janvier 2011 a modifié les conditions d'attribution du revenu de solidarité (RSO), versé uniquement dans les DOM. Le nombre de foyers bénéficiaires de cette prestation diminue de 354 allocataires en 2020 pour atteindre 5 249 en 2021.

¹ Observatoire national de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2020 », édition 2021, pp 66-68.

² Cnaf, L'e-sentiel n 210, « Bilan économique et social de la réforme des aides au logement de 2021 », 2022.

³ Cnaf, « Prime d'activité conjoncture » n°15 à 24, janvier 2020 à juillet 2022.

⁴ Cnaf, « RSA Conjoncture » n°31 à 37, octobre 2020 à juillet 2022.